

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

#### Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal Direction aménagement des parcs et espaces publics

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux  
**Appel d'offres :** 18-6318  
**Descriptif :** Parc Frédéric-Back – Travaux de sécurisation des falaises – phase 2, lot 1  
**Date d'ouverture :** 20 décembre 2018  
**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission  
**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à :  
[appelsdoffres.infos.dgpv@ville.montreal.qc.ca](mailto:appelsdoffres.infos.dgpv@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du  
3 décembre 2018

**Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 16 novembre à 16h00, à l'adresse courriel suivante :  
[appelsdoffres.infos.dgpv@ville.montreal.qc.ca](mailto:appelsdoffres.infos.dgpv@ville.montreal.qc.ca).

Les visites auront lieu : du 11 au 13 décembre 2018 entre 8h00 et 15h30 avec un arrêt entre 12h00 et 13h00.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 3 décembre 2018

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

---

Journaux de publication : Le Devoir\_X\_ Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_